SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS D'INSPECTION
FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE



INSPECTEUR AUJOURD'HUI n°67

BULLETIN TRIMESTRIEL JANVIER - FEVRIER - MARS 2009

DANS CE NUMÉRO :

2009 : une année cruciale pour les inspecteurs

L'année 2009 risque fort de devenir une année cruciale pour l'avenir de notre système éducatif. La succession de décisions radicales visant à transformer en profondeur notre système scolaire va-t-elle aboutir à une explosion sociale et politique majeure qui forcera à d'autres choix ? Ou bien 2009 sera-t-elle l'année du couronnement de l'entreprise menée sans état d'âme par un ministre et un Président qui n'ont eu de cesse de discréditer leurs contradicteurs, mais aussi — et c'est sans doute le plus inquiétant — le système scolaire qu'ils gouvernent ?

Janvier 2009 aura été marqué par une mobilisation exceptionnelle contre la politique menée jusqu'ici. Cette mobilisation semble ne pas faiblir en février, alors que se succèdent les zones de vacances d'hiver.

À l'école primaire, après la tension générée par l'organisation de l'aide personnalisée contre le respect des rythmes de l'élève, le dispositif d'évaluations bilans annoncé depuis plusieurs mois comme le dernier acte de la transformation de l'école est devenu le catalyseur de toutes les rébellions.

Pour le lycée professionnel, la généralisation du bac pro « 3 ans » poursuit son cours en dépit des résistances qui dénoncent l'incurie, les incohérences, le mépris des réalités et la disparition de formations accessibles aux élèves les plus fragiles de l'enseignement professionnel.

Pour le lycée général, la réforme annoncée s'engage dans une nouvelle approche, moins agressive que celle qui avait été initiée puis abandonnée fin 2008. Le ministère suscite maintenant des expérimentations dans les académies. Mais il n'abandonne pas son projet initial de « désinstitutionnalisation » du lycée, symbole d'une République insidieusement méprisée.

Pour ce qui concerne l'Université et la formation des maîtres, avec l'abandon des IUFM comme dispositif national de formation professionnelle des enseignants, et avec l'adoption d'une gestion libérale et concurrentielle des universités et de leurs enseignants -chercheurs, c'est tout notre appareil de formation des élites intellectuelles et culturelles qui se voit remis en cause. Les échéances imposées pour cette transformation radicale procèdent d'une obstination irréaliste. Mais le pire dans cette affaire, que tous les observateurs constatent avec effarement, c'est que le café du commerce, avec ses raisonnements courts et ses préjugés poujadistes, semble avoir pris les rênes de la République !

Pour nous, inspecteurs, l'année 2009 concrétisera des choix importants : lors du congrès bisannuel de notre syndicat, il s'agira d'accommoder nos orientations stratégiques aux réalités d'une époque d'affrontement culturel. Mais 2009 sera aussi l'année des élections professionnelles pour les IEN. Traduiront-elles l'approbation pure et simple des choix opérés lors du protocole d'accord entre le ministre Darcos et le syndicat majoritaire qui ne s'est pas beaucoup interrogé avant de s'exposer sur son site web, en train de signer, tout souriant, avec le ministre ? Ou bien traduiront-elles un sursaut de conscience qui posera la question du positionnement des cadres intermédiaires dans notre système républicain : collaborateurs zélés d'un clan politique au pouvoir, dont les plus « performants » seront récompensés par des primes discrétionnaires, ou garants institutionnels d'une expertise professionnelle loyale à l'idéal de la République ? La seconde proposition n'est assurément pas la plus confortable en ce moment.

Mais c'est celle que nous défendrons avec conviction et ambition en 2009.



Dominique Momiron, secrétaire général

Création de postes d'IEN : absence de dialogue social

Pourquoi tant de discrétion et de précipitation ?

La mise en œuvre du relevé de conclusions sur les IEN entre le SI-EN-UNSA Éducation et le ministre Darcos conduit à ce que cette année deux promotions d'IEN du 1er degré se retrouvent affectées en responsabilité dès septembre 2009. Or, le nombre de postes actuellement disponibles ne permet pas cette opération, sauf à n'ouvrir que quelques postes au prochain concours.

Le ministère s'est donc lancé en urgence dans la création de postes d'IEN 1er degré, dans le cadre d'un dialogue confidentiel avec les recteurs. Il y est question de postes fléchés "maternelle" et "ASH", sans secrétariat et sans équipe de conseillers pédagogiques. Ces perspectives ne laissent pas d'inquiéter. L'absence de Comité technique paritaire pour les corps d'inspection apparaît stupéfiante dans ce genre de situation. Le SNPI-fsu estime qu'il serait légitime qu'une instance de ce type soit mise en place, comme la loi le prévoit (article 15 de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État).

Au moment où sont écrites ces lignes, début février, le seul document officiel faisant état de ces créations a été le projet de note de service sur le mouvement des IEN. Si le SI-EN-UNSA Éducation a pu avoir sur cette question une audience avec le DE le lundi 9 février, le SNPfsu est délibérément tenu à l'écart. Le courrier du SG reproduit ici n'a jamais reçu la moindre réponse. Le ministère poursuit dans sa stratégie de corruption du dialogue social. Il choisit délibérément son syndicat partenaire, dans le plus total mépris de la représentativité électorale à la CAPN des IEN. On ne peut que déplorer que le SI-EN UNSA Éducation ait choisi de s'engager dans cette voie tout au long de l'année 2008. La stratégie du ministère est claire : disqualifier le SNPI-fsu, et discréditer le SI.EN-UNSA Éducation qui n'a pas la possibilité de s'opposer seul aux désidérata du ministère. Au final, c'est le dialogue social des IEN qui en pâtit. Le front syndical de 2005 a servi de leçon au ministère, mais pas à tous les syndicats."

Commission administrative nationale



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS D'INSPECTION

Issoire, le vendredi 23 janvier 2009

Le secrétaire général du SNPI-fsu
Dominique MOMIRON

à

Monsieur le Directeur de l'Encadrement

Monsieur le Directeur,

Ainsi que nous avions pu l'envisager lors de notre dernière entrevue, la lecture du projet de note de service sur l'organisation du mouvement des IEN de l'année 2009 laisse entendre qu'un certain nombre de circonscriptions du premier degré seront créées, voire un certain nombre de postes hors circonscription pour les IEN du 1er degré.

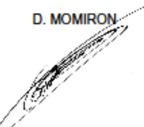
À ce jour, les services du ministère n'ont communiqué aucune autre information sur ce dossier au SNPI-FSU. Il s'agit pourtant d'une question d'une grande importance pour les intérêts moraux et matériels des IEN. Les échéances se resserrent et il faudra bien que nous soyons en mesure de tenir notre rôle dans le cadre des institutions légales.

En conséquence, je sollicite de votre bienveillance l'accès de quelque manière que ce soit aux informations concernant l'avancée de ce dossier. Nos commissaires paritaires nationaux et moi-même sommes évidemment disponibles dans le cadre de ce dialogue institutionnel.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

D. MOMIRON





Dominique MOMIRON
Dominique.momiron@snpi-fsu.org
06 66 49 01 03

SIÈGE SOCIAL : 104, rue Romain Rolland – 93260 Les Lilas
Téléphone : 01 41 63 27 65
Courriel : snpi@fsu.fr Site WEB : syndicat.snpi-fsu.org



Manifestation nationale pour l'Avenir de l'Education, Paris 19/10/2008

Montage : Manifestation du 19 octobre 2008

Evaluations CM2 : des objectifs vagabonds



ne campagne d'évaluation qui oublie - ou fait oublier - des objectifs en cours de route.

Quelques remarques concernant les évaluations CM2 et CE1.

Le Ministre a indiqué toute l'importance qu'il accordait au dispositif d'évaluation en précisant qu'elles constituaient « *la clé de voûte de la réforme* ». En effet, au-delà de l'imprécision pédagogique qu'impliquent les procédures de codage, c'est surtout leur utilisation politique qui peut inquiéter.

D'abord, concernant la possibilité de comparer les résultats des écoles et leur mise en concurrence, même si les messages rassurants se sont multipliés ces derniers temps on ne peut ignorer le projet initial. Dans son discours de rentrée (28/08/08) le ministre affirmait : *« La liberté des familles, c'est d'abord de pouvoir s'impliquer pleinement dans les études de leurs enfants. C'est notamment le droit de pouvoir choisir l'établissement scolaire qui semble le mieux adapté aux contraintes de sa vie quotidienne et à l'ambition que l'on forme pour son enfant, sans se trouver enfermé par une carte scolaire conçue pour la France des années 1960, une France qui ne ressemble en rien à celle d'aujourd'hui, ni dans ses structures sociales et familiales, ni dans son organisation urbaine, ni même dans son système scolaire. »* Encore à la mi-janvier 2009, dans les présentations à destination de l'encadrement, on pouvait lire dans une diapositive du diaporama de présentation de la campagne d'évaluation, que les évaluations avaient, entre autres, pour objectif de : *« Donner aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit, en évitant une mise en concurrence incontrôlée des écoles »*. Cette formulation euphémique se voulait aussi rassurante.

Mais, en d'autres termes, elle signifie bien qu'elles visent à « *rechercher une mise en concurrence contrôlée des écoles* ».

Dans ce même diaporama, un autre objectif est assigné : *« Disposer d'un nouvel indice de l'efficacité des enseignements à l'école. »*. Il n'aura échappé à personne que les élèves de CM2 de l'année scolaire 2008/2009 auront eu une fréquentation des nouveaux programmes d'environ 4 mois.

Ceux de l'année scolaire prochaine auront une année de plus, ceux de l'année suivante encore une année de plus et ainsi de suite. Il n'est pas douteux que la seule augmentation du temps d'enseignement dispensé en lien avec les programmes actuels produira une amélioration des résultats des évaluations. Sans compter que s'y ajouteront d'autres biais (comme désormais la connaissance qu'auront les enseignants de la forme du recueil et de la nature des performances attendues) qui produiront aussi des effets « positifs ». C'est-à-dire que le thermomètre n'a pas seulement une fonction de mesure mais il a aussi une fonction thérapeutique. A la fin du quinquennat, je me risque à cette prédiction qu'il pourra être affirmé que « l'école a été remise sur ses rails comme le prouvent les résultats des évaluations ».

Enfin, on a « promu » les IEN-CCPD au rang de « contrôleur qualité » pour cette opération. Après le management ou la DRH, encore une notion importée de la gestion des entreprises privées. Remarquons cependant que dans les entreprises, le contrôle qualité porte sur les processus de production et le produit fini. Ici, notre expertise n'a en aucune façon été sollicitée sur la conception des évaluations, ni sur la codification des erreurs, ni sur la période, ni sur le produit lui-même…. Le contrôle portait uniquement sur la façon dont les enseignants usaient d'un produit aux qualités sans doute indiscutables !

Michel Gonnet

Commissaire paritaire académique et correspondant académique du SNPI-fsu dans l'académie de Reims



Montage : Manifestation du 19 octobre 2008

Evaluations CM2 : une faillite de luxe

Chronique d'une faillite en plein plan de relance : un "luxe" impensable

L'épisode « évaluation CM2 » est symptomatique de la gouvernance actuelle. Des protocoles réalisés dans le secret, un codage binaire (alors que les précédentes évaluations à visée diagnostique étaient appréciées et exigeaient du courage chez les enseignants et les équipes de circonscription – les "bug" de JADE), un livret de l'élève divulgué juste avant les épreuves, un manuel d'utilisation de 58 diapositives, l'urgence d'informer les directeurs et les enseignants, la distribution de clés OTP (qui ne serviront à rien au moment donné !), l'exigence pour les inspecteurs de regrouper les écoles à petits effectifs (ceci aurait pu être fait automatiquement), un accès pour les inspecteurs restreint au réseau académique (donc impossibilité de travailler de chez eux ou d'ailleurs, même avec la clé OTP – sic – !), une campagne qui doit être paramétrée par les directeurs (ce paramétrage aurait pu être effectué automatiquement – les effectifs sont connus !), l'imposition de mettre en œuvre sans informer de la réalité des exploitations, un train d'épreuve à mi année (un bilan ?), une mise en difficulté de certains directeurs qui ne maîtrisent pas parfaitement ni Internet ni le tableur (importer, fusionner des fichiers, changer de format de fichier), crainte de mise en concurrence des enseignants (notamment dans les petites écoles), l'élimination de tout score si un item, au moins, est codé absent (qui a pu avoir cette idée de négliger le travail d'un élève en raison d'une absence causée par une maladie : une absence vaudrait 99 essais ?), des consignes syndicales qui, involontairement ou malicieusement, proposent un codage qui élimine les résultats d'une cohorte, des « désobéisseurs » (une nouvelle figure du néo-syndicalisme ?) qui refusent en bloc et se drapent dans le manteau de la résistance, etc.

Quel capharnaüm !!!

Que cherche-t-on ? Que veut-on montrer ? Pourquoi s'obstiner à multiplier les obstacles ? L'échec en cette espèce vaut bien une accessit !

Maintenant que les dés sont jetés, il faut admettre que le projet a été parfaitement mis en œuvre pour que chacun s'y oppose et soit mis en difficulté (une mention particulière pour l'effacement des inspections académiques qui ne pouvaient que voir passer les coups sans disposer de parades !).

Toute procédure d'évaluation est délicate : il suffit d'avoir évalué quelqu'un ou quelque chose pour le savoir. Par définition, l'objet ou la personne qui va subir un examen, plus ou moins transparent, va aboutir, à terme, sur un jugement, plus ou moins légitime, valide ou sensible. L'évaluateur sera lui-même questionné au regard de la pertinence du protocole d'évaluation. Si ce postulat est oublié, l'évaluation ne peut que provoquer frustration, dépit, refus ou amertume. Ainsi, toute évaluation interroge autant l'évalué que l'évaluateur : impossible de sortir de ce lien, sauf à refuser l'évidence et manifester son ignorance.

Si ces évaluations ont échoué, c'est ce que montrera le recueil national avec une impression de gâchis maximal, il faut admettre des fautes partagées :

- Une campagne de communication du ministère fondée sur l'obéissance des enseignants (alors que tout un chacun sait que cette profession est prompte à s'indigner (meilleur comme pour le pire),

- Un refus de proposer des modalités partagées voire différenciées (extraire les items des connaissances non engagées à la date des épreuves ; ce retrait aurait été bien plus significatif qu'un échec, notamment sur la mise en œuvre des programmes et de la marche didactique des classes),

- Un soulèvement des corporatismes (qui est évalué : les élèves, l'école, les enseignants : dans le doute les acteurs s'abstiennent ou sabotent : la multiplicité des refus rend toute sanction impossible),

- Une montée des inquiétudes : la mise en concurrence des établissements – les écoles privées ne sont pas les dernières à la craindre ! – qui aboutit à la création d'un marché scolaire dont seuls les plus fortunés et les plus disponibles pourront profiter ; les pauvres n'accèderont qu'aux soldes !,

- Une exploitation informatique calamiteuse : aucun outil n'a été prévu hormis le classement en 4 classes et l'indication d'une médiane,

- Une procédure issue de l'antiquité informatique (l'emploi d'un tableur relève du bricolage et non de l'ingénierie ; une solution en ligne avec un temps de formation serait plus adapté),

- Des items inappropriés (au plus deux ou trois seraient à extraire),

- Une exploitation pédagogique impossible ; seuls les enseignants peuvent analyser les résultats ; les autres niveaux (inspecteurs de circonscription et d'académie, les recteurs) ne disposent que de tableaux dits de pilotage : ils sont comme des chauffeurs, qui, face à des écrans continuent d'agiter des manettes et des pédales sans se soucier de l'efficacité des ordres, l'important serait d'exhorter ! – piètre conception du pilotage qui élimine l'analyse et la compréhension des causes), une limitation de la fonction des inspecteurs à une posture de contrôle (de qualité et de retour des scores).

Alors que la culture de l'évaluation commence à porter ses fruits, notamment en fournissant des indicateurs de pilotage (une exigence répétitive dans le discours institutionnel alors que les moyens et les leviers se dérobent à tout instant – formations annulées, nombre d'enseignants en baisse, crédits en berne, imposition des emplois – exemple des postes surnuméraires, ersatz de RASED, etc.), cet épisode risque de corrompre pour longtemps la force de l'évaluation et son appropriation par les enseignants. L'agitation du drapeau de la LOLF ne peut pas suppléer à la qualité d'une action : si la LOLF est légitime, toute action reste à être validée.

N'est-il pas possible de faire autrement, mieux et efficacement ? Bien sûr mais alors pourquoi tout faire pour échouer ?

Félix Gentili

Membre de la CAN

PS. Quelques idées en vrac : présenter sincèrement les évaluations de janvier comme un bilan d'étape (ce qu'elles sont), une autre procédure sommative serait engagée en juin ; permettre d'exclure des items sans effacer les résultats aux autres items, mener une campagne d'explication sur un temps plus long, proposer des protocoles sur une durée plus longue afin que les enseignants puissent choisir le moment le plus adéquat pour faire passer les épreuves ; annoncer sans ambiguïté les finalités, etc.



Paris le lundi 5 janvier 2009

Communiqué

Quand évaluation rime avec contrôle qualité et obligation de résultat

Attendu depuis plus d'un an, le dispositif d'évaluations nationales de bilan des CM2 vient d'apparaître sur les boîtes à lettres électroniques des inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré.
D'emblée, il apparaît plusieurs traits caractéristiques des méthodes en cours, traits qui interrogent :

- Les délais sont tellement serrés que l'on ne peut qu'envisager des difficultés liées au respect des échéances à tout niveau : information des enseignants, mise en place du matériel, passations des épreuves, corrections, information des parents, remontées des résultats.
- On ne sait encore rien des protocoles d'exercices qui seront soumis à évaluation. Est-ce de la suspicion à l'encontre des acteurs du terrain ? Cela traduit-il de la précipitation des concepteurs et le peu d'importance que l'on accorde au volet pédagogique de cette affaire ?
- Le protocole de saisie et de remontée des résultats en lui-même repose sur une ergonomie complexe peu en phase avec le fonctionnement de nos écoles primaires. On imagine aisément l'expression stupéfaite qui va naître sur le visage des maîtres de CM2 et des directeurs d'école quand ils découvriront ce qu'ils ont à faire.
- De l'information des écoles à la remontée finale des résultats, la succession d'opérations à effectuer constitue en soi une chaîne d'erreurs et d'obstacles potentiels évidente, sauf pour le ministère.
- Cela dit, tout l'appareil hiérarchique est convoqué pour que tout se passe au mieux, avec un dispositif de contrôle de qualité qui consiste en une surveillance pointilleuse de ce qui se passera dans des écoles tests (une par circonscription) sur la base d'une série de critères composant un document de six pages.

L'ensemble de cette opération est présenté par le ministère comme le point d'orgue de sa grande réforme de l'école primaire. Son succès constitue pour lui un objectif fondamental. Dès lors, pendant tout le mois de janvier et la première partie du mois de février, les directeurs d'école, les maîtres de CM2 et les équipes des inspections de circonscription consacreront toute leur énergie à cette réussite. Le reste sera mis entre parenthèses. Sauf les menaces de sanctions et les retenues sur salaires des enseignants poussés à la révolte.
Au stade où nous nous trouvons, plus rien n'étonne les inspecteurs. Le début de l'année 2009 s'annonce donc passionnant. Mais derrière la comédie, se cache hélas la tragédie d'une école publique malmenée en permanence depuis un an. Et cela, au nom d'une idéologie directement inspirée par le management concurrentiel, la menace de sanction des individus, et le culte du chiffre. Au final, qu'évaluera-t-on ? Les résultats des élèves, l'efficacité des maîtres, celle des inspecteurs, ou la clairvoyance du ministère ? L'avenir nous le dira.

SIÈGE SOCIAL : 104, rue Romain-Rolland – 93260 LES LILAS
Téléphone : 01 41 63 27 65 - Télécopie : 01 41 63 15 48
Courriel : snpifsu@fsu.fr Site WEB : www.snpi-fsu.org

Evaluations CM2 : un souffle de désobéissance

Le SNPI-fsu et les appels à la désobéissance

Le mouvement des « désobéisseurs » est une expression qui est née et qui se développe en marge des syndicats nationaux. Il s'affirme sans ambiguïté comme une infraction aux lois et aux règles qui régissent la Fonction publique et l'Éducation nationale : refus des programmes nationaux en vigueur, refus de se conformer aux instructions officielles, etc. En tant qu'organisation syndicale particulièrement attachée à la défense de l'Éducation nationale, de la Fonction publique, au respect de leurs règles et de leur déontologie qui s'inscrit dans un cadre démocratique et républicain, nous ne pouvons nous engager et engager nos adhérents dans un processus qui conduit au délitement de l'identité de l'Éducation nationale. Les libéraux qui visent par idéologie à détruire la Fonction publique et l'Éducation nationale ne rêvent que de cela, justement.

On peut aussi envisager que dans l'attitude obstinée du ministre, il y a certainement l'hypothèse de pousser à la faute les contradicteurs pour les disqualifier.

Parce que les inspecteurs du SNPI-fsu ont perçu les conditions qui ont conduit des enseignants à transgresser les règles fondamentales du service public d'éducation, notre syndicat a pris l'initiative de lancer solennellement une alerte au ministre dont l'obstination politique et la gestion sans état d'âme contribuent sans conteste à ébranler les fondamentaux de notre école. Mais nous restons fondamentalement attachés aux règles démocratiques et institutionnelles du dialogue social. Ce qui donne leur force à ces règles, c'est l'engagement syndical des professionnels. La participation en hausse aux élections professionnelles a été une réponse majeure au discrédit que le ministre a porté sur les syndicats et en particulier sur la FSU. C'est sur ce volet que nous souhaitons engager notre action militante, en particulier chez les inspecteurs, nos collègues. S'affranchir des règles fondamentales du service public serait à cet égard contre-productif.

Les inspecteurs membres du SNPI-fsu, qui sont d'abord des praticiens du terrain, au fait de ses réalités humaines et matérielles, comprennent que ce qui inspire l'engagement de la plupart des enseignants « désobéisseurs » procède d'une révolte contre le mépris affiché par de nombreux responsables politiques de l'exécutif, et surtout contre une politique qui tend à détruire les principes de notre école publique. Les inspecteurs adhérents du SNPI-fsu ont l'ambition d'agir pour préserver notre école et ses valeurs. Mais pour cela, ils choisissent délibérément les seules voies légales et démocratiques de l'action syndicale, au nom même des valeurs qu'ils défendent.

C'est aussi l'un des messages portés par notre alerte : ne disqualifions pas, par une action protestataire illégale, nos revendications légitimes contre une politique destructive à terme. Et ne contribuons pas, par des actions désespérées, à saper les fondements de notre école, laïque (et donc affranchie des conceptions privées) et démocratique (visant à donner aux plus fragiles et aux plus faibles les moyens de l'émancipation citoyenne).

Dans tous les communiqués qui expriment la réflexion des inspecteurs adhérents au SNPI-fsu (http://syndicat.snpi-fsu.org/), nos analyses des réformes engagées sont motivées par les valeurs de l'école publique ainsi que par les valeurs syndicales qui nous animent. Elles sont publiques et consultables par tous sur notre site. Le SNPI-fsu, représentatif à la CAPN des IEN, déplore que depuis son installation le ministère n'a engagé aucun dialogue constructif ni aucune consultation sur les réformes en cours malgré des demandes répétées en ce sens. Cette posture devient une manière d'affaiblissement du dialogue social républicain. Elle ne peut que faire naître des mouvements de désobéissance civile sans issue positive pour l'école.

Face à cette situation inquiétante, notre engagement se développe sans hésitation dans le domaine de l'action syndicale citoyenne avec toute sa panoplie légale : présence dans les instances paritaires consultatives, expression libre et contribution à la réflexion dans le domaine de l'éducation, rencontres, dialogues et négociations avec les partenaires, participation aux actions de manifestation et de grève. C'est là le volet social de la vie démocratique de notre société. Il faut le faire vivre avec obstination et ambition. C'est un défi quotidien que le SNPI-fsu relève résolument.

En conclusion :

- Se positionner syndicalement dans la politique éducative : c'est fait avec clarté ;
- Engager les inspecteurs sur les voies de l'illégalité : il ne peut en être question.

La commission administrative nationale

Les Lilas, le 4 février 2009

Des IEN en grève: la Bretagne en tête

Engager un dialogue apaisé et conduire ensemble une ambition pour l'Ecole !

Le 29 janvier, une quinzaine d'Inspecteurs de l'Éducation nationale syndiqués ou non ont cessé le travail en Bretagne comme dans d'autres académies et ont participé aux manifestations aux côtés des personnels de l'Education (Atoss et enseignants) dans des cortèges interprofessionnels nombreux.

Cette démarche rare pour un corps d'encadrement s'inscrit résolument dans un esprit de loyauté et de responsabilité vis-à-vis de l'État au service d'une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

En s'engageant dans ce mouvement, ils ont réaffirmé leur conviction de la nécessaire adaptation du système éducatif aux enjeux de notre temps, ainsi que leur disponibilité professionnelle pour y contribuer. La légitimité pleine et entière de l'exécutif politique à fixer les orientations et les modalités des réformes n'est pas en question.

Mais ils ont voulu indiquer avec force que la réforme, pour être efficace, viable et respectueuse des valeurs démocratiques de notre république, doit être conçue et mise en œuvre dans le dialogue avec les usagers et les personnels. Elle ne peut que gagner en pertinence et en efficacité à s'appuyer sur leur expertise et leur connaissance du terrain éducatif.

La conduite actuelle de la politique éducative est essentiellement centrée sur les échéances politiques électorales. Elle est animée par la volonté d'afficher médiatiquement des ruptures en écartant résolument et obstinément les alertes et la prise en considération du contexte réel de fonctionnement des écoles. Elle court le risque d'un pilotage autistique du système et d'un management des personnels fondé sur la menace, la sanction et le dénigrement, au détriment du sens et de la conviction, nécessaires au grand projet éducatif de notre pays.

Au final, on ne peut que constater une fâcheuse dynamique de désorientation et de désorganisation de notre système scolaire.

La fronde, qui se développe au sein de l'enseignement primaire, concerne des équipes engagées de longue date, avec ambition et esprit d'entreprise, dans la prévention de la difficulté d'apprentissage et la lutte contre l'échec scolaire, mais aussi des parents d'élèves très attachés à l'école publique. Elle constitue en soi un indicateur alarmant de délitement de notre système. Si ces enseignants et ces parents d'élèves conviennent que beaucoup reste à réaliser et à améliorer, il n'en demeure pas moins que l'absence d'écoute et de dialogue constructif les pousse à des débordements qui mettent à mal la déontologie des enseignants de l'école publique, malgré leur profond attachement à cette école à laquelle ils consacrent leur vie professionnelle.
Il serait aisé dans ce cas d'invoquer une inaptitude de " l'encadrement de proximité " à présenter les réformes, voire sa déloyauté. Mais au quotidien, c'est lui qui fait face aux mécontentements!

Tout ceci conduit à un formidable gâchis d'énergie qui développe amertume et désarroi. En bout de course, les principales victimes sont les élèves, et particulièrement les plus fragiles.

Notre participation à ce mouvement est également l'expression de notre attente d'une politique salariale fondée sur l'égal traitement de tous les agents d'une même profession alors que le développement des primes de performance fait d'abord naître la différence de dignité entre les fonctionnaires.

C'est la complexité des tâches que doivent rémunérer des indemnités.

L'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'acte d'enseignement constitue l'objectif de l'accompagnement des enseignants par les inspecteurs. Mais la performance des élèves relève, quant à elle d'un process complexe qui échappe pour partie à l'action éducative et pédagogique.

Fonder une part non négligeable de la rémunération sur la mesure de la performance des élèves s'avère contre-productif et facteur d'iniquité pour les personnels et les usagers. L'usage systématique de ce dispositif dans les pays anglo-saxons a montré ses limites fondamentales : une partie des établissements bénéficie d'un cercle vertueux tandis que les autres se retrouvent enfermés dans un cercle vicieux intangible.

D'autre part, pour les personnels itinérants dont les inspecteurs font partie, il devient inacceptable de se retrouver dans l'obligation de financer leurs déplacements professionnels, avec pour conséquence que ce qui est souvent assimilé à des états d'âmes se traduit par des états de frais impayés.

Enfin, si comme tout fonctionnaire et contribuable, nous comprenons l'importance de maîtriser la dette publique, nous mesurons, en qualité de cadres, l'inadaptation des mesures de réduction de postes pour obéir au slogan du non-remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux. Pour illustration, l'externalisation de certaines missions, comme le laisse présager le redéploiement et la sédentarisation des emplois de maîtres spécialisés, va renforcer l'inégalité devant l'apprentissage, notamment en zone rurale.

« Ensemble, tout devient possible » annonçait la promesse du printemps 2007.
Souhaitons que tous les termes de l'affirmation soient réellement au cœur de la politique éducative et notamment que le " ensemble " devienne une modalité de travail effective au-delà de pâles protocoles de discussions. Pour notre métier, les suites données à celui rédigé et signé en catimini en septembre, par une seule organisation syndicale, interrogent sur la sincérité actuelle de nos interlocuteurs ministériels dans la démarche de dialogue social. Gageons que ce temps est désormais révolu !

Le temps donné au dialogue apaisé, la volonté réelle de concertation, et l'élaboration collective de perspectives avec tous les acteurs de l'éducation seront des gages de réussite pour les réformes utiles à l'École. Il est un non-sens d'opposer les expertises. Les solutions vont s'inventer par le recours à l'intelligence collective des acteurs de terrain, des cadres, des chercheurs. La régulation à partir d'orientations, claires et justes, et la subsidiarité dans l'opérationnalisation sont les marqueurs du management que nous appelons de nos vœux.

C'est de ce dialogue, de ce respect et d'une ambition partagée dont l'école a besoin !

Pour les Inspectrices et Inspecteurs du SNPI de l'académie de Rennes,

Pierre Moneger-Rogge

Délégué académique.

La stratégie du choc »
dans l'éducation et ailleurs…

Depuis bientôt près de deux ans, nous sommes soumis à des salves ininterrompues de projets de ruptures et de réformes, de déclarations, de mises au point, de rectifications… et ce, sur tous les fronts : éducation, santé, social, culture, économie, justice, réforme des institutions, police/gendarmerie, médias…

À tel point qu'« on ne sait plus où donner de la tête », d'autant que dans chaque domaine cité plus haut, ce sont des dizaines de « chantiers » qui sont ouverts simultanément : pour l'éducation citons pêle-mêle les suppressions massives de postes, les EPEP, les RASED, la fin des IUFM, la mastérisation, le bac pro en 3 ans, la réforme du lycée, les nouveaux programmes…

Et le pouvoir tire argument de chaque manifestation de protestation ou d'opposition pour justifier la nécessité, l'urgence et donc l'accélération des réformes. Ainsi, pétitions, grèves, défilés, actes de désobéissance risquent de devenir des actions contre-productives, d'autant que la main mise sur les médias donne l'impression que « l'opinion » approuverait une telle politique (« *les Français nous ont élus pour…* »).

Il s'agit d'une stratégie d'ensemble mise en œuvre par une Droite décomplexée, qui a trouvé, dans le Président de la République actuel, la personnalité la plus apte à mobiliser, convaincre, surprendre sans jamais se laisser ébranler, mais au contraire capable de rebondir et de se nourrir des conflits et des oppositions.

Mais il serait grave de croire, comme semble le faire l'opposition politique, qu'il s'agit d'une situation spécifiquement franco-française, du fait d'un « omniprésident » agité et démagogique ; bref qu'il suffirait de le remplacer pour retrouver un cours plus normal des choses…

«*La stratégie du choc* », dernier ouvrage de Naomi Klein, permet de prendre de la hauteur en montrant que c'est à l'échelle planétaire que des responsables politiques et économiques s'efforcent délibérément, depuis plus d'un demi-siècle çà et là, de faire passer par la force les changements auxquels la majorité des gens sont hostiles.

Naomi Klein a procédé dans cet ouvrage à une grande enquête mettant en relation l'exploitation qui est faite des catastrophes naturelles (telles que récemment le tsunami de Noël 2004 ou l'ouragan Katrina…), avec le coup d'état contre Allende au Chili, le massacre de Tian An Men, l'effondrement de l'Union soviétique, la dictature en Indonésie, le naufrage de Solidarnosc, les attentats du 11 septembre 2001, etc. comme autant d'opérations concertées pour utiliser les désastres ou provoquer les crises qui mettront les peuples en état de devoir se plier à la seule loi du marché et à la barbarie de la spéculation, au détriment des valeurs démocratiques auxquelles nous aspirons[1].

En toile de fond de l'ouvrage, elle montre comment l'utilisation des électrochocs en milieu psychiatrique a conduit à la systématisation des techniques de chocs divers (substances chimiques, privations sensorielles, bruits permanents…) comme méthodes de tortures. Le psychiatre Ewan CAMERON, dont les travaux étaient d'ailleurs financés par la CIA dans les années 50, était persuadé que grâce à l'électrochoc, il parviendrait à effacer l'esprit du sujet soi-disant perturbé, dans le but d'obtenir une « page blanche » sur laquelle on pourrait écrire une nouvelle personnalité.

Naomi Klein montre que l'utilisation de la torture en Irak à Abou Ghraïb et l'opération *Choc et Effroi* (*Shock and Awe*) de l'attaque de l'Irak en 2004 constituent la même stratégie, l'une appliquée aux individus, l'autre à tout un peuple. Dans les deux cas, il s'agit de vouloir briser la résistance des sujets, en paralysant la perception et en annihilant la volonté, de manière à reconstruire à neuf des « sujets sains » et une « vraie démocratie »

Mais à côté de ces voies guerrières, la stratégie du choc peut s'exercer à coup de réformes économiques et politiques. Car « *l'hypothèse de base, c'est que les gens sont en mesure de réagir à un changement progressif - un programme de santé supprimé par-ci, une entente commerciale signée par là, mais que, quand des dizaines de changements arrivent en même temps, de tous les côtés, ils ont le sentiment que leurs efforts seront futiles et ils baissent les bras* [2]» .

L'intérêt de l'ouvrage de Naomi Klein est donc de resituer à l'échelle de notre monde et de notre époque ce que nous serions parfois tentés de prendre comme un mauvais moment national à passer dans l'attente d'une alternance, voire comme des lubies capricieuses d'un président bling-bling. Il s'agit de « *la montée d'un capitalisme du désastre* ».

Remarque : Le terrain avait été très efficacement préparé, si on n'y avait pris garde, par les deux gouvernements précédents, en particulier celui de Jean Pierre RAFFARIN, comme le montre magistralement la remarquable BD de Philippe SQUARZONI, *DOL*, publiée en 2006 par les Editions Les Requins Marteaux.

1. La stratégie du choc : La montée d'un capitalisme du désastre, Naomi KLEIN, LEMEAC Actes Sud 2008, p. 183.
Si on n'a pas le temps de lire l'ensemble de cet ouvrage volumineux, on peut avec profit consulter cette vidéo sur internet : http://www.dailymotion.com/video/x5kffc_naomi-klein-la-strategie-du-choc_news

2. On retrouve ici l'apologue de la grenouille chauffée : plongez une grenouille vivante dans une bassine d'eau brûlante, elle s'enfuira aussitôt. Plongez-la dans de l'eau tiède, au dessus d'un feu chauffant tout doucement, elle se laissera cuire…

Ce capitalisme se nourrit clairement des idéologues néo-libéraux dont le principal chef de file était Milton FRIEDMAN, qui a conseillé, personnellement la plupart du temps ou par l'intermédiaire d'un des *Chicago boys*, Pinochet, Thatcher, De Clerk en Afrique du Sud, Deng Xiao Ping, Eltsine, Bush junior, mais aussi les programmes du FMI, divers gouvernements d'Amérique du Sud ou d'Asie…

Dans tous les cas, il s'agit d'imposer le plus brusquement possible les lois du marché, le démantèlement des services publics et des droits sociaux. Au besoin avec des coups de force brutaux, coups d'état et dictatures.

L'intérêt de l'ouvrage de Naomi Klein est donc de resituer à l'échelle de notre monde et de notre époque ce que nous serions parfois tentés de prendre comme un mauvais moment national à passer dans l'attente d'une alternance, voire comme des lubies capricieuses d'un président bling-bling. Il s'agit de « *la montée d'un capitalisme du désastre* ».

Ce capitalisme se nourrit clairement des idéologues néo-libéraux dont le principal chef de file était Milton FRIEDMAN, qui a conseillé, personnellement la plupart du temps ou par l'intermédiaire d'un des *Chicago boys*, Pinochet, Thatcher, De Clerk en Afrique du Sud, Deng Xiao Ping, Eltsine, Bush junior, mais aussi les programmes du FMI, divers gouvernements d'Amérique du Sud ou d'Asie… Dans tous les cas, il s'agit d'imposer le plus brusquement possible les lois du marché, le démantèlement des services publics et des droits sociaux. Au besoin avec des coups de force brutaux, coups d'état et dictatures.

Mais aussi en exploitant une « catastrophe naturelle » : ainsi, dans les semaines qui ont suivi l'ouragan Katrina et quelques mois avant sa mort, Friedman qui était âgé de 93 ans publia une tribune dans le *New York Times*, où après quelques mots de compassion, il encourageait les autorités à réagir : « *Les écoles de la Nouvelle-Orléans sont en ruine, tout comme les habitations des enfants qui les fréquentaient… C'est une tragédie. Mais c'est aussi une opportunité pour réformer radicalement le système éducatif* ».

Il recommandait de ne pas dépenser des milliards à reconstruire un service public d'éducation, mais d'en profiter pour mettre en place des écoles sur la base de fonds privés. Le résultat fut que si avant Katrina, il y avait 123 écoles publiques et 7 écoles privées, deux ans plus tard, il restait 4 écoles publiques contre plusieurs dizaines d'écoles privées… L'*American Enterprise Institut* a ainsi pu dire : « *Katrina a accompli en une journée… ce que les partisans de la réforme scolaire en Louisiane n'avaient pu réaliser depuis des années* ».

Que faire pour combattre ce type de stratégie ? Nous avons déjà le devoir de nous informer et de comprendre : « *savoir ce qui nous arrive et pourquoi* ». Pour Naomi Klein, ce sont les « gens ordinaires » qui savent : en tenant bon face aux crises, on se prépare à celles à venir. De tout temps après les catastrophes, « *quand le chaos s'essouffle* », les gens reconstruisent à partir des décombres. « *Nous ne réagissons pas toujours aux chocs en régressant. Dans le cadre d'une crise, il nous arrive aussi de grandir plus vite…* ».

Il nous faut donc garder confiance en nous -mêmes, en sachant que l'avalanche des changements imposés vise au même effet de sidération qu'un raz de marée, un tremblement de terre, une invasion ou un coup d'État…

Sans récit nous sommes vulnérables, mais « *dès que nous disposons d'un récit capable d'expliquer ces évènements choquants, nous retrouvons nos repères et le monde a de nouveau un sens.* » N'est -ce pas justement ce que peut nous permettre la réflexion syndicale ? Le fait que les analyses du SNPI trouvent depuis un certain temps un écho auprès d'autres catégories que les inspecteurs montre que nous contribuons pour notre part à préserver des repères et à maintenir du sens.

Mais, outre notre rôle de syndicalistes et de citoyens, que pouvons-nous faire en tant qu'inspecteurs ? Si nous nous référons à nos missions permanentes telles que rappelées dans le BO n° 25 du 30 juin 2005 (*évaluation, animation et impulsion, formation, expertise* –), nous avons un rôle majeur dans l'encadrement de l'institution, « en relation fonctionnelle et intellectuelle avec l'inspection générale qui est chargée d'assurer la cohérence globale de l'institution ». Nous avons un « rôle de conseiller des personnels dont (nous avons) la responsabilité, notamment pour ceux qui débutent, ceux qui sont confrontés à la mise en œuvre de nouveaux programmes ou de nouvelles méthodes et ceux qui ont à connaître des difficultés particulières ».

Nous devons aussi « avoir le souci permanent de faire-part (à notre autorité hiérarchique) des constats, informations et appréciations qui découlent de l'exercice des différentes missions et tâches qui (nous) sont confiées ».

Notre expertise est donc au service des personnes et de l'institution. Ne l'oublions pas dans les périodes de crise où il nous incombe de conseiller les personnes, sans négliger de faire part à nos responsables de nos constats et de nos appréciations…

Jean Paul Sauzède

IEN Honoraire

REVUE DU SYNDICAT DES PERSONNELS D'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE -SIEGE SOCIAL : 104, rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Félix Gentili - N° CP : 0411 S 05095 - N° ISSN :1253 9465 - COMPOGRAVURE : SNPI-FSU - IMPRESSION : CORLET 14110 Condé sur Noireau

Motion sur le statut des corps d'inspection adoptée par le congrès du SNPI-fsu à Toulouse - mars 2007

Le SNPI-fsu réaffirme la nécessité pour le système éducatif, d'un grand corps d'inspection pédagogique appartenant à la fonction publique d'État et relevant d'une gestion nationale.

Le SNPI-fsu, considérant :
· que l'acquisition du 10e échelon de la classe normale des IEN n'est qu'une étape dans l'exigence de revalorisation de la classe normale vers l'accès à la hors-échelle A ;
· que le nombre de postes d'inspecteurs mis au concours est insuffisant et entraîne un nombre de faisant-fonction toujours trop important ;
· que le maintien de la référence à une expérience commune pour les inspecteurs et les inspectés correspond à l'intérêt du système éducatif, et suppose de poursuivre le recrutement des inspecteurs, tant parmi les agrégés et les maîtres de conférences, que parmi les PE, PLC, PLP, COP, DCIO et CPE.

rappelle ses mandats de congrès antérieurs :
· la hors échelle C pour les IA-IPR, la hors échelle B pour les IEN ;
· la suppression des hors-classes par le cylindrage des corps ;
· des retombées automatiques et significatives pour les retraités ;
· le rétablissement des épreuves sur table (écrites et anonymes) pour le recrutement ;
· l'abrogation du statut de 1990 et son remplacement par un statut portant création d'un grand corps d'inspection pédagogique comportant deux grades d'accueil, l'un pour les PE, PLC, PLP, COP, DCIO et CPE, doté de la hors échelle B, l'autre pour les agrégés et maîtres de conférences, doté de la hors échelle C ;
· la mise en place d'un rythme unique d'avancement identique dans les deux grades (2 ans, 3 mois) ;
· le recrutement dans ces grades d'accueil par concours anonyme organisé par spécialités ;
· la limitation du recrutement par liste d'aptitude à hauteur de 5 % ;
· l'exercice des missions par spécialités ;
· un grade pour l'inspection générale doté de la hors échelle D ;
· la mise en place de modalités réglementaires de passage d'un grade à un autre pour l'exercice de fonctions différentes ;
· la mise en place d'une gestion nationale impliquant une commission administrative paritaire nationale (et entraînant la suppression des CAPA) ;
· l'établissement d'un tableau d'assimilation pour les inspecteurs retraités dans le respect du Code des pensions ;
· l'adaptation du nombre d'inspecteurs recrutés aux besoins réels du renouvellement ;
· la limitation du recours à des faisant-fonction aux remplacements temporaires.

exige, dans l'immédiat et de manière transitoire :
· la revalorisation de la classe normale des IEN par l'accès à l'échelle-lettre A ; et dans un premier temps, la création d'un 11e échelon de la classe normale porté à l'indice 821 ;
· l'instauration d'un barème pour l'établissement des tableaux d'avancement aux hors-classes permettant l'égalité de traitement des fonctionnaires ;
· le remboursement des frais professionnels réellement engagés (avec la création d'une indemnité-ville) ;
· une amélioration du reclassement des IEN dans le sens d'une accélération du début de carrière.

Enfin, le SNPI-fsu demande :
· une formation initiale nationale préalable à toute affectation en responsabilité ;
· que la qualification et la certification des inspecteurs soient associées à un diplôme universitaire dans le cadre du LMD ;
· la suppression de la clause de mobilité, et de manière transitoire et immédiate, la prise en compte des années de stage en responsabilité pour satisfaire aux conditions de mobilité,
· que la première affectation soit effectuée conformément aux prescriptions de l'article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et prenne en compte les demandes formulées par les intéressés ainsi que leur situation de famille,
· que les frais de déménagement occasionnés par la première affectation des stagiaires de l'ESEN soient remboursés dans tous les cas de figure,
· que les lettres de mission ne comportent que des missions particulières limitées dans leurs objectifs et leur durée dans le cadre du projet académique, considérant que l'essentiel des missions est fixé nationalement par le décret statutaire ; en aucun cas ces lettres de mission ne doivent être considérées comme contractuelles, conformément aux textes,
· que l'évaluation des inspecteurs repose sur des indicateurs observables et objectivement comparables et non sur des interprétations lexicologiques purement subjectives,
· que le principe d'indemnité dispensée selon des critères de mérite soit abandonné, car il débouche sur une injustice et constitue une source d'arbitraire préjudiciable au travail en équipe des inspecteurs et au fonctionnement du service,
· la création d'un CTPN et de CTPA pour participer à la gestion des postes, des moyens et des conditions matérielles de l'exercice de nos professions.
Le congrès mandate la Commission Administrative Nationale pour engager toutes les actions nécessaires afin d'obtenir satisfaction des présentes demandes.

En outre, le congrès demande à la CAN d'instruire :
· la question de l'incompatibilité entre le détachement des stagiaires du second degré en poste de responsabilité et l'association de leur qualification et de leur certification à un diplôme universitaire,
· ainsi que, à la lumière des conditions d'intégration des IUFM dans les universités, la question du rattachement de l'ESEN à l'université qui était demandé par les précédents congrès.

Dans le cadre de la préparation du prochain congrès, voici les motions adoptées par le congrès précédent. Il conviendra de les faire évoluer, voire d'en produire d'autres en fonction des nouvelles réalités que nous connaissons.



Montage : Manifestation du 19 octobre 2008

Motion sur les missions des corps d'inspection adoptée par le congrès du SNPI-fsu à Toulouse - mars 2007

Le système éducatif républicain est fondé sur des valeurs et chargé de les promouvoir. L'inspecteur, dans ce système, joue un rôle éminent pour la reconnaissance et la promotion de ces valeurs. L'inspecteur est indépendant des lobbies et à l'abri des pressions. Il est garant d'un service national d'éducation, de son fonctionnement démocratique et de la mise en œuvre des programmes nationaux, en tout lieu pour tous les élèves et en tout temps. Pour ce faire, il doit disposer des moyens nécessaires.

Le SNPI-fsu réaffirme l'ambition d'un système éducatif garantissant l'accès de tous – enfants, adolescents, adultes – au statut de citoyens responsables insérés dans la vie active, d'un service public qui ait les moyens de déjouer les déterminismes sociaux et d'ouvrir d'égales et réelles perspectives d'études, d'orientation et d'accès aux formations générales et professionnelles sans rien sacrifier des exigences de savoir et de culture. Notre référence demeure la recherche des conditions d'une réelle démocratisation de la société qui s'appuie sur un service public d'Education laïque et gratuit (Éducation Nationale, Recherche, jeunesse, Culture, Agriculture, Justice, Sport, etc.). Cela suppose que soient maintenues en son sein, consolidées et développées ses missions sociales, éducatives dans le respect des personnels, de leurs statuts et de leurs qualifications. Le SNPI-fsu s'opposera à toute mesure ou à toute décision qui renforce les injustices et les inégalités (déréglementation par rapport aux règles nationales, diminution de la responsabilité de l'Etat dans la mise en place des structures ou des dispositifs, amoindrissement du choix des contenus et des stratégies, etc.) dans les voies d'accès à la formation et à la culture dont le système éducatif a la responsabilité.

Le SNPI-fsu ne saurait accepter une marchandisation des savoirs qui mette les individus « employables » et « adaptables » en concurrence sauvage. Il s'inscrit dans la conception humaniste de l'éducation et de la formation professionnelle qui fonde la citoyenneté. Le développement de la décentralisation exige a fortiori un renforcement du caractère national des missions des inspecteurs afin de garantir les principes d'équité et de qualité du service public d'éducation et de formation. Cela justifie d'autant plus le renforcement d'un corps de personnels d'inspection recruté et géré nationalement. Il entend peser sur les futures politiques publiques pour que les inspecteurs, à quelque niveau qu'ils interviennent, en lien avec l'ensemble des personnels, aient des garanties des droits acquis des fonctionnaires de catégorie A (conception indépendance de jugement, statut), à l'opposé de la logique libérale qui contribue à désorganiser le service public pour mieux le désavouer.

Le SNPI-fsu entend, dans ce cadre, apporter sa pleine contribution à la définition d'une culture commune d'un niveau élevé pour tous les jeunes et adultes en formation. Son contenu doit prendre en compte la nécessaire mise à jour des savoirs, des disciplines, des pédagogies. Elle suppose une réflexion sur le rapport des apprenants aux savoirs, dans la construction de leurs apprentissages, qui se nourrisse des recherches didactiques et pédagogiques conduites dans les différents lieux de formation. C'est sous cet éclairage que le SNPI-fsu situe l'expertise pédagogique qui caractérise le métier d'inspecteur, libre et responsable, et intègre les quatre dimensions citées dans le statut de 1990 relatif aux inspecteurs : évaluation, animation et impulsion, formation, expertise.

Prenant acte de l'urgence de transformer le système éducatif pour plus de démocratie, de justice et d'efficacité, le SNPI-fsu considère que les modalités de l'inspection doivent évoluer. Cependant, il s'oppose avec détermination au schéma d'une culture d'encadrement qui prendrait ses références dans le modèle de l'entreprise, aujourd'hui de plus en plus contesté : abandon des références nationales, technicisation outrancière des modes et critères de gestion, évacuation du concept de service public, transformation des cadres en simples exécutants, etc.

Au contraire, pour le SNPI-fsu, la modernisation du service public passe par la responsabilisation de toutes les catégories de personnels et le développement de leur esprit d'initiative. En conséquence, l'inspection portera à la fois sur l'évaluation des pratiques individuelles et collectives et l'évaluation des dispositifs de formation, au regard de leurs effets sur les résultats des formés. Elle n'aura de crédibilité et de légitimité que si elle est réalisée par un corps de fonctionnaires d'Etat qui disposent des moyens d'exercer leurs fonctions en toute indépendance face aux pressions de tous ordres. Cela suppose l'accès aux fonctions d'Inspection au terme d'une réelle formation professionnelle assurée dans un Institut de formation à l'Inspection (UFI), celui-ci organisant la formation aux concours de recrutement.

Le SNPI-fsu est formellement opposé au principe de la lettre de mission systématique concernant l'ensemble des activités des inspecteurs. Les inspecteurs ont des missions nationales fixées par le décret statutaire de juillet 1990 pour l'exercice desquelles ils ont été recrutés et nommés sur des postes. Ces missions s'imposent à tous et représentent le cœur du métier d'inspecteur. En revanche, conscients du fait que les académies ont des spécificités nécessitant des actions diversifiées, les inspecteurs du SNPI-fsu acceptent le principe des missions pour autant que celles-ci soient limitées dans leurs objectifs et dans leur durée, qu'elles soient confiées par les recteurs dans le cadre du projet académique de travail conformément à l'article 2 du chapitre 1 du décret du 18/07/1990 et qu'elles ne mettent pas en péril le cœur du métier.

Dans le cadre de la préparation du prochain congrès, voici les motions adoptées par le congrès précédent. Il conviendra de les faire évoluer, voire d'en produire d'autres en fonction des nouvelles réalités que nous connaissons.



Montage : Manifestation du 19 octobre 2008



Paris le lundi 5 janvier 2009



Cour d'école

Communiqué

Bac pro en trois ans : des dispositions de recadrage engagées dans la précipitation.

En cette fin de l'année civile 2008, le SNPI-fsu vient de découvrir les textes et projets de textes relatifs à la mise en application de la préparation du baccalauréat professionnel en trois ans.

Il apparaît que la classe de seconde professionnelle constitue bien la première année d'un cycle de trois ans conduisant à un baccalauréat professionnel choisi en classe de troisième. Dont acte ! Cela prend en compte les compétences des enseignants de spécialités professionnelles et la réalité des plateaux techniques.

Néanmoins, les réécritures successives des textes ont induit une incompréhension généralisée du projet ministériel. Ainsi, les cartes des formations pour la rentrée 2009 ne sont toujours pas stabilisées et les dotations horaires devront prendre en compte un projet qui n'a pas été examiné avant le CSE du 17 décembre 2008. Dans ces conditions, le SNPI-fsu s'interroge sur la qualité de l'information qui pourra être fournie aux élèves actuellement en classe de 3e pour leurs projets d'orientation à la rentrée 2009.

Les horaires d'enseignement et les dotations permettant les dédoublements ne sont également connus que depuis le CSE de ce 17 décembre 2008. Le SNPI-fsu constate qu'une part importante des horaires sera organisée par chaque établissement sans cadrage national précis, notamment sur les choix relatifs aux « enseignements généraux liés à la spécialité » et sur les enseignants devant assurer ces enseignements. De même, les dédoublements pour les groupes à effectifs réduits seraient laissés à l'initiative des établissements. Cela peut conduire à des disparités importantes qui risquent de pénaliser des élèves en difficulté, d'autant plus que l'horaire hebdomadaire pourra atteindre 35 heures.

Pour ce qui concerne les nouveaux programmes des enseignements généraux, le SNPI-fsu dénonce la précipitation de leur mise en application : elle est engagée non pas avec une progression logique sur trois rentrées, mais dès la rentrée 2009, tant pour les élèves entrant en seconde professionnelle que pour ceux qui entreront en 1re professionnelle sans avoir bénéficié des nouveaux programmes de seconde.

Le SNPI-fsu invite conséquemment les IEN-ET/EG à se montrer vigilants sur la mise en œuvre des dispositions envisagées pour le baccalauréat professionnel en trois ans dans les académies et dans les établissements. Il s'agira d'identifier et de dénoncer les dérives susceptibles de porter préjudice à la qualification de tous les élèves, y compris les moins préparés à ce nouveau modèle de formation.

Une politique éducative dans la précipitation !

SIÈGE SOCIAL : 104, rue Romain-Rolland – 93260 LES LILAS
Téléphone : 01 41 63 27 65 - Télécopie : 01 41 63 15 48
Courriel : snpifsu@fsu.fr Site WEB : www.snpi-fsu.org



Cour d'école

De l'usage des mots et de sédentarisation en particulier

Sédentariser est-il dit – est-il exigé ! – lorsque l'on pense aux enseignants de RASED ! Que veut-on dire, que veut-on faire faire, que veut-on faire croire ?

Le lexique français est limpide : sédentariser a été utilisé pour signifier « fixer un employé » (tiens, tiens !). L'origine latine renvoie à « être assis », et le sens à « ne pas quitter son domicile » et donc rester en un lieu, s'y contraindre aussi. Avec un certain humour, la sédentarisation est employée lorsque les nomades ne bougent plus. Inversement, il est supposé que tout un chacun reste là où il est : être chez soi, ne pas se déplacer serait la posture originelle, normale, attendue. Alors que la vie actuelle (moderne) est traversée par le déplacement, la mondialisation, l'échange, la mutualisation, rester figé sur une représentation statique est à contre courant de la réalité.

Le RASED a été créé, en partie seulement, en réponse et en opposition à l'immobilisme du GAPP. L'idée était d'apporter l'aide là où sévit et risque de régner la difficulté. Du vrai bon sens tout compte fait ! Qui dit déplacement dit défraiement. Ce qui suppose une organisation, des choix et des moyens. Le mot tabou est lâché, celui qui fait hurler les gestionnaires qui ne voient la dépense que dans la poche du voisin comme si l'autre n'est perçu que comme un coût et non comme une exigence humaine, un devoir d'éducation !

A la rentrée scolaire, la sédentarisation était définie d'une manière simple : autant de postes récupérés notamment en raison des départs en retraite, autant d'enseignants devant élèves rattrapés par la manche, autant de membres de RASED à extirper du dispositif – quelle sera son efficacité ensuite, personne ne s'en soucie sauf à s'abrutir de mots. Plus tard, la mobilisation progressant, dans chaque département, le débat se déplaça sur le cœur de cible : qui extraire sans exclure – l'ex-membre du RASED devrait assumer une classe ordinaire et poursuivre sa mission spécialisée – les promoteurs de la sédentarisation laissaient croire au don d'ubiquité de ces personnels. Bien entendu, les inspecteurs étaient chargés de la sale besogne : beaucoup manifestèrent leur réprobation, leur refus mais aussi leur incompréhension.

Avouons aussi que certains laissèrent exprimer leur soulagement – « Ouf ! nous pourrons nous débarrasser d'enseignants assurant des fonctions incomprises ». Ensuite, et peut-être d'autres définitions restent encore possibles – la créativité du ministère est à féliciter –, il fut proposé de supprimer des postes et de désigner des enseignants surnuméraires dans une école afin que l'enseignant apporte son aide. Le contrecoup était l'abandon des autres écoles qui auparavant étaient aidées bon an, mal an. Cette hypothèse est assez maligne voire filoute car elle reprend une demande de syndicats sans s'appesantir sur le coût éducatif. Nous devons comprendre que le ministère a lancé une idée et ne sait plus comment s'en sortir. Plus le temps avance, plus l'objectif sort du tourbillon des mots : récupérer des postes coûte que coûte. Pour le reste, que les inspecteurs se débrouillent !

Il est cru et instillé dans l'esprit de l'opinion publique – car c'est la cible qui est visée – que des personnels sans corde au cou sont inutiles, dispendieux et dépassés. L'inutile reste à prouver, le dispendieux ne l'est pas pour les élèves aidés qui seraient aidés et non pris en charge – ils ne sont pas malades ! – et pour le dépassement, il faudra argumenter sauf à proclamer que la difficulté scolaire se dissout par décret ! Par définition, l'opinion publique est malléable, il faut donc répéter et répéter encore : l'important est le résultat, les moyens sont à oublier. Hélas, l'impasse sur les moyens est l'autre visage de l'illusion. Qui gardera en mémoire les réflexions actuelles lorsque les RASED seront amputés ? Qui aura le courage de revenir sur cette ablation lorsque il sera constaté la carence de l'aide ?

En matière d'éducation les préjugés sont souvent, voire tout le temps, mauvais conseilleurs. Ils détruisent le ferment de l'innovation en obérant l'avenir par le présent. Avant de décider, c'est à dire améliorer ce qui existe et permettre au meilleur d'advenir, il faut se prémunir de ses propres opinions et savoir écouter car la cause éducative est affaire de partage et pas seulement de gestion, de pilotage, d'efficacité rapide.

Quand le ministère aura-t-il le courage d'écouter et de faire avec les autres ?

Félix Gentili

Membre de la commission administrative nationale



Elèves au travail

Formation des maîtres : appel à signer la pétition

Une nouvelle fois, alors que l'ensemble des acteurs sont disposés à dialoguer et à réfléchir sur une meilleure efficacité du dispositif de formation des maîtres, la logique de la RGPP, guidée par une posture idéologique « d'un Etat qui coûte trop cher » et par l'illusion de la réforme par un « du passé faisons table rase », conduit le ministre à mener une réforme au pas de charge sans tenir compte des alertes et de l'expertise des parties prenantes. La fronde et le délitement dans l'enseignement primaire devraient pourtant l'inciter au dialogue et à la mobilisation de l'intelligence collective pour élaborer des solutions innovantes et utiles.

Acteurs de terrains, chargés de l'encadrement des néo-titulaires, les inspecteurs alertent de nouveau le ministre sur la nécessité d'un cursus de formation permettant une alternance entre pratique, apports théoriques et réflexivité. Tout cela nécessite du temps et des lieux pour une utile mise à distance de l'expérience.

Ainsi, si nombre de jeunes enseignants, que nous rencontrons dans les phases de validation ou de première inspection, possèdent une structuration intellectuelle de haut niveau, ils disposent de représentations mentales limitées de l'acte d'enseignement, élément central de leurs construction et appropriation d'une image de cet acte, et de leur projection dans l'exercice professionnel. C'est à cette construction que le processus de formation doit conduire.

Un « espace/temps de formation » des jeunes enseignants (cette fameuse année de PE2 qui est supprimée) demeure donc nécessaire pour les aider à construire, analyser et réfléchir à leur exercice professionnel en actes, en passant ainsi par une entrée progressive dans le métier et dans des contextes scolaires variés.

Tout laisse craindre que le compagnonnage envisagé ne se réduise qu'à une démonstration de « tours de mains ou de recettes » et une succession de prescriptions entre collègues, certes données avec sincérité et volonté de bien faire, qui plongeront de jeunes enseignants dans un mimétisme peu pertinent et un désarroi préjudiciables aux acquis des élèves dont ils seront chargés.

Dans cette perspective, le coût des conséquences prévisibles (démissions, élèves mis en difficulté, etc.) et de leur réparation en sera assurément élevé. Outre les inquiétudes que l'on peut nourrir quant à la mixité sociale du corps enseignant qui va résulter de cette énième réforme, cette approche de la formation initiale comme variable d'ajustement budgétaire, là comme pour celle des IEN-CCPD, traduit un nivellement par le bas et enrichit d'une nouvelle illustration, la métaphore de « la peau de chagrin ».

La commission administrative nationale

Formation : signez la pétition SNESUP - SNEP - SNUipp - SNES - SNPI - SNUEP - SNUPDEN

http://petitions.fsu.fr/index.php?petition=5

(extrait) Formation des maîtres : pour une formation professionnelle universitaire digne de ce nom ! Concours de recrutement : des postes, des pré-recrutements et des aides financières à la hauteur des besoins !

Les dernières informations apportées par les ministres sur la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et des CPE et le maintien des suppressions d'emplois confirment la volonté d'imposer une réforme à marche forcée qui est avant tout motivée par une logique d'économie budgétaire. En l'état, elle sacrifie la qualité de la formation disciplinaire et professionnelle et écarte une grande partie des étudiants de la possibilité d'accéder aux métiers de l'enseignement. Les délais irréalistes fixés par le ministère, la communication tardive et incomplète des informations et les exigences contradictoires imposées aux Masters « métiers de l'enseignement » sont tels que de très nombreuses universités ne seront pas en mesure de déposer des maquettes de Master le 15 février. Il en résultera de grandes inégalités selon les régions et les universités. Le gouvernement fait des étudiants les victimes de cette réforme en refusant le report complet de la réforme d'une année et en proposant des mesures transitoires qui laissent de côté une grande partie d'entre eux. Pour que les étudiants ne soient pas lésés, il est indispensable que :

La préparation aux concours 2010 soit assurée dans les mêmes conditions que celle du concours 2009, et que les concours soient maintenus sous leur forme actuelle pour la session 2010, de façon à prendre le temps d'élaborer et de mettre en place toutes les formations nécessaires et les maquettes des nouveaux concours.

Le nombre de postes ouverts au concours ne soit pas amputé pour répondre aux besoins : le ministère a annoncé en janvier (!) qu'il n'ouvrira que 6000 postes de professeurs des écoles cette année alors qu'il en avait ouvert 10 000 l'an dernier et il ne remplace pas, loin de là, tous les départs en retraite dans le second degré !

BULLETIN D'ADHESION* OU DE READHESION*

Nom : ....

Prénom : ....

Nom de jeune fille :..

Date de naissance :....................................

Adresse personnelle : ....

....

Courriel :...

Tél. :.. Portable :...

Grade :.........................Spécialité :.................Echelon : ....Indice :........................

Adresse professionnelle : ....

....

Tél. : ....

J'adhère au SNPI-fsu et règle ma cotisation syndicale pour 2008/2009

□ Je paie en 1 fois un montant de .... € (chèque joint) (1)

□ Je choisis le paiement fractionné en 3 versements de..........................€ (1)

□ Je choisis le paiement fractionné en 6 versements de..........................€ (1)

A : ....le...............................Signature :

(1) Chèque(s) à libeller à l'ordre du SNPI-*fsu* et à adresser avec ce bulletin au trésorier national :

SNPI-*fsu*, 104, rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS ou au trésorier académique.

Indices Nouveaux	Cotisation euros
492	111
550	120
582	127
619	135
631	144
658	151
680	160
711	168
734	175
783	184
821	191
HEA	199
HEB	199
Stagiaires	80
Chargés de mission	80
CFA et retraités (dont FGR)	96

Rappel : la réduction d'impôts est désormais de 66%.

Exemple : 184€ de cotisation soit 121.44€ de réduction donc un coût réel de 62.56€

(*) J'accepte de fournir au SNPI-*fsu* les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Ces conditions sont révocables par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNPI-*fsu*.

Noël 2007 - Un fils du peuple à la clinique privée (suite)

Je me plantai au milieu d'eux, leur demandai d'une voix de meeting s'ils étaient réellement docteurs – ou à défaut infirmiers – puis posai la question cruciale à mes yeux : « en a-t-il au moins un parmi vous capable de me dire si l'I.R.M. est supportable avec du métal dans la tête ? ». Oubliant la « solidarité collégiale », plusieurs d'entre eux me désignèrent un radiologue qui se hâta de finir son repas et à qui ils souhaitèrent bonne chance… en me l'abandonnant.

Le radiologue me répondit « Ça dépend » … mais deux heures après, j'avais mon rendez-vous ferme pour l'I.R.M. et, peu après, des « clichés » lisibles … et le soir même une engueulade de mon neurologue me trouvant impatient, ingrat et « fragile psychologiquement » – voilà bien « le langage du pouvoir ». De surcroît, j'appris, lors de l'algarade, qu'il était médecin expert et qu'il pourrait exercer sur moi une certaine rétorsion si je me sauvais de la clinique pour trouver mieux ailleurs comme je l'en avais menacé plusieurs fois.

Par bonheur, je pense que mon neurologue n'aime pas manquer sa relation avec les patients qu'il appelle par leurs prénoms et dont il reçoit des témoignages d'amitié pieusement exposés dans son bureau. Quant à moi, je sais le poids de responsabilité que portent certains médecins, alors je n'ai pas persisté dans mon opposition à la faculté. Mais tout de même « fragile psychologiquement » c'est du jargon de D.R.H. pour licencier ou de stalinien pour interner les dissidents !

De plus, le chef de clinique peut-être un « ennemi de classe » issu d'une lignée de nantis voire de médecins (J'ai toujours un réflexe antidynastique … bien que je sois prêt à aider mes enfants et mes petits enfants). Il est toujours possible, voire probable qu'on tende à conserver les positions acquises – comme dans le « showbiz », où les mêmes familles tiennent les coulisses de l'édition ou de la production pendant des décennies.

Si j'abhorre les hégémonies et le népotisme pour en avoir subi les conséquences en d'autres temps, je soupçonne par ailleurs les services de santé d'être soumis à la rentabilité. En clinique, attendant chaque jour des examens qui tardaient à venir, j'occupais une chambre qui m'était facturée et me voyais dans le rôle des anciens qu'on envoie en vacances en octobre pour que les hôtels ibériques ne soient jamais vides, ni les aéroports. Je me sentais hospitalisé pour meubler et pour payer. Voilà où conduisent des soupçons issus d'une longue tradition de lutte sociale et de quelques déboires consécutifs à ma basse extraction – qui m'ont inspiré la méfiance propre au menu peuple.

La suite des événements m'a un peu rasséréné. On m'a libéré après neuf nuits (il est vrai qu'on devait faire place à un futur opéré) papi a quitté l'hôtel ibérique. J'ai subi les examens cardiaques en externe. Après l'échographie une infirmière m'a « prédit » une opération de l'aorte… un jour. Mais après le scanner un très bon radiologue m'a affirmé, cliché en main, que mon aorte était « moins pire » qu'on l'avait cru.

J'attends encore quelques résultats huit semaines après l'accident. J'ai revu le neurologue le 21 décembre, très touché par le don d'un Château Guiraud 95 – offert au gré de la présomption d'innocence – il m'a adopté comme « sommelier » (Peut-être m'a-t-il vraiment « sauvé » ?).

Mais l'hôpital c'est dur, on y est méfiant et démuni le plus souvent (encore que chez le garagiste, le dentiste ou l'épicier de luxe …). On y rebat les cartes de sa vie : que dois-je faire pour vieillir dans la dignité ? Quelles doivent être mes priorités pour mes 30 dernières années ? Et surtout on s'interroge sur la mort !

Ne rigolez pas camarades matérialistes, les questions sur les fins dernières ne doivent pas être l'apanage des « spiritualistes réactionnaires »… et les fils du peuple ont une mission de réflexion et d'action, y compris à la clinique.

Françis Bidault
IEN-CCPD

PS. La CAN continue à souhaiter une belle santé à son camarade qui a retrouvé rapidement son agilité intellectuelle et distale !



Salle de classe

« Par bonheur, je pense que mon neurologue n'aime pas manquer sa relation avec les patients qu'il appelle par leurs prénoms et dont il reçoit des témoignages d'amitié pieusement exposés dans son bureau. »



Salle de classe